ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissement français du sang

Question écrite n° 101362

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les conséquences d'une éventuelle restructuration de l'Établissement français du sang. Cette restructuration aurait pour objectif de supprimer des laboratoires régionaux sur les quatorze actuellement présents et de concentrer l'activité sur quatre plateaux, Lille, Angers, Annecy et Montpellier, avec pour conséquence immédiate la perte d'au moins 200 emplois. L'intersyndicale estime également que cette nouvelle organisation n'est pas sans risque en matière de gestion des stocks de produits sanguins et du respect de la chaîne transfusionnelle avec toutes les conséquences sanitaires que cela peut supposer. Il lui demande donc de ne pas supprimer l'activité de dix laboratoires sur les quatorze existants et de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité du service public transfusionnel français dans le strict respect de l'éthique du don du sang bénévole, anonyme et gratuit.

Texte de la réponse

La mutualisation des plateaux de qualification biologique du don est prévue à l'article 12 du contrat de performance signé le 2 septembre 2010 par l'Établissement français du sang (EFS) et les ministres chargés de la santé et du budget. Ce contrat de performance prévoit une réduction du coût du processus de qualification biologique du don de 15 % à son échéance. Les quatorze plateaux existants connaissent tous des organisations différentes et nécessitent des mesures d'harmonisation. Le coût de leur fonctionnement est connu et il est d'autant plus élevé que le maillage territorial est important. Le contrat de performance ne définit pas le nombre de plateaux qui devront faire l'objet d'une mutualisation mais prévoit une réduction de 15 % du coût de l'organisation réalisant la qualification biologique du don, à l'échéance du contrat. L'EFS, après avoir mené une étude portant sur plusieurs scenarii avec un nombre final de plateaux allant de trois à huit, a finalement retenu l'hypothèse du passage de quatorze à quatre plateaux interrégionaux. Pour ce faire, un groupe de travail a travaillé jusqu'en juillet 2010. Des études complémentaires ont été rendues fin août et des propositions de localisations géographiques ont enfin été faites en octobre. Les localisations ont été fixées pour leur intérêt logistique. Les régions retenues sont Pyrénées-Méditerranée (Montpellier), le Nord de la France (Lille), Rhône-Alpes (Annecy) et Pays-de-Loire (Angers). Le premier regroupement sur Montpellier aura lieu en deux temps, avec d'abord la fermeture du plateau de Saint-Étienne, puis de celui de Marseille, au cours de l'année 2011. Les autres regroupements se feront en 2012. Les regroupements effectués en 2012 bénéficieront des enseignements du regroupement de Montpellier. L'Établissement français du sang (EFS) a présenté un plan de mutualisation des plateaux de qualification biologique du don le 10 novembre 2010 à son comité des directeurs et l'a transmis le même jour aux organisations syndicales siégeant au comité central d'établissement. Une première information officielle du comité central d'établissement a eu lieu le 16 décembre 2010. La secrétaire d'État chargée de la santé suit bien entendu de très près les modalités de mobilité des personnels de l'EFS. La direction de l'EFS a garanti qu'il n'y aura aucun licenciement ni mobilité forcée du personnel. Toutes les situations seront étudiées au cas par cas et une proposition de reclassement sera faite à chaque personne concernée. L'Établissement mettra en place des mesures d'accompagnement pour les candidats à la mobilité,

afin de ne pas perdre leur expertise. Les mesures seront définies avec les partenaires sociaux. Pour les personnels non repris dans les activités de qualification biologique du don, des formations de reclassement seront proposées, notamment en vue d'un renforcement ou d'un développement d'activités sur les sites qui perdront leur plateau. Il faut également souligner que l'activité transfusionnelle va augmenter dans les prochaines années. L'EFS conserve donc des perspectives d'augmentation d'emploi et de budget. Ainsi, 152 emplois supplémentaires seront créés en 2011. Les amplitudes horaires sur les nouveaux plateaux de qualification biologique du don seront étudiées dans le cadre des discussions entre la direction et les organisations syndicales, avec l'expertise d'un consultant. Enfin, les différents scenarii étudiés prévoient les situations qui permettent de fonctionner avec un plateau en moins en cas d'incident provoquant sa fermeture. L'EFS est aujourd'hui préparé à ce genre d'exercice ; ces plans de sécurisation fondent l'autosuffisance en produits sanguins labiles de notre pays. D'autres pays européens comparables à la France ont déjà fait l'expérience du regroupement de tels plateaux. Il n'a pas été remonté de difficultés particulières lors de ces opérations et la disponibilité des produits y est assurée sans problème. Ce plan sera mis en oeuvre en apportant toutes les garanties nécessaires en termes de sécurité et de qualité des produits sanguins labiles.

Données clés

Auteur : M. Jacques Valax
Circonscription : Tarn (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 101362
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1931
Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3719